

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE
SEANCE DU 26.04.2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Luc BARRE maire, Bernard MÉAUDE, Michel PIERRE, Christian LAMOTTE adjoints.

Mesdames Séverine HÉRISSON, Marie MOURA.

Messieurs Yvon BENOIST, Jean-François DUPUIS, David MASSON, Frédéric ROUSSEL, Sylvain VANCUTSEM, Damien VAUDREVILLE.

Absents ayant donné procuration :

Madame Brigitte COYARD – Pouvoir donné à Monsieur Yvon BENOIST.

Absents :

Madame Sandra MORIN, Monsieur Alexis TARDIVEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur David MASSON.

Compte rendu de la séance du 12 avril 2022 : approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19H30.

Monsieur le maire expose une demande de modification du compte-rendu de la réunion du 22.03.2022 au sujet du stationnement en zone bleue. La demande de contrôle n'émane pas de l'AMESCA mais de l'ensemble des commerçants du centre bourg. Le paragraphe sera rectifié.

1 - **CHEMIN APPEVILLE ANNEBAULT MONTFORT SUR RISLE.**

Afin d'obtenir des subventions du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), il est demandé au Conseil de Montfort sur Risle de prendre une délibération donnant mandat à la commune d'Appeville Annebault pour réaliser les démarches nécessaires.

La commune de Montfort-sur-Risle, en partenariat avec la commune d'Appeville-Annebault, a le projet de créer un chemin piétonnier et cycliste reliant les deux communes.

C'est un projet important qui s'inscrit dans le cadre de la mobilité alternative et du projet de territoire de la communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle.

L'estimation définitive de ce projet s'élève à 176.721 € et est éligible aux subventions départementales et européennes.

La commune d'Apperville Annebault porte le projet et chaque commune règle sa part suivant les termes de la convention.

Pour la commune de Montfort-sur-Risle, le montant des travaux hors subventions s'élève à 82.223 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne mandat au maire d'Apperville-Annebault (chef de file du projet) pour déposer et signer la demande d'aide au FEADER de Normandie (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) et engager toute démarche nécessaire à la réalisation du projet.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION 2^{ème} TRANCHE MUR DU CHATEAU LA MOTTE

Une demande de subvention pour le financement de cette seconde tranche de réfection du mur d'enceinte du château a été faite auprès de l'Etat pour l'obtention de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette demande n'a pas été retenue pour 2022 (la première tranche avait été subventionnée au titre de la DETR en 2019).

Toutefois, étant donné l'état du mur qui menace ruine et présente un danger manifeste, la commune demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Département, le montant des travaux estimés s'élève à 16.158 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil adopte cette délibération.

INFORMATIONS :

- PLUi : des modifications ont été demandées sur les zonages.

. Pour le château la Motte qui se trouve intégralement en zone N, l'ancien jardin, pour une surface de 1.500m² passe en zone NL1 (zone naturelle à destination de loisirs et d'activités touristiques pouvant accueillir de nouvelles constructions).

. La zone d'AOP des Bruyères, une parcelle de 3.000 m² est détachée afin de permettre la construction de deux maisons individuelles.

- Arrêté : monsieur le maire expose, que pour des raisons de disponibilité, il décide de permuter, dans l'ordre du tableau, le premier et le deuxième adjoint. Monsieur Michel PIERRE devient premier adjoint, Monsieur Bernard MÉAUDE second.

- Commission ORT (opération de revitalisation du territoire). La prochaine réunion se tiendra le 2 mai à 9H30, et aura pour objet les travaux d'assainissement du quartier La Source.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 24 mai 2022 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.